

Le jubilé

Une chance inouïe, le prochain c'est dans 50 ans .

Pour des questions, et plus d'explications sur le Jubilé et l'année sabbatique, contacter Rav. Epeessè.

La relâche comme gage de paix

L'homme endetté est contraint à la servitude

De la décence dans le traitement

Le jubilé, une chance inestimable

Ceux qui pleurent sèchent leurs larmes

Choisir et décider

Le repos

LEVITIQUE 25 : le sens du jubilé

La relâche comme gage de paix

Pour la vie en communauté, l'Éternel a fixé des règles auxquelles les Hommes doivent se soumettre afin de vivre en bonne entente au sein des familles et avec les voisins, et afin de maintenir l'harmonie au sein d'une nation.

Les lois sur l'année sabbatique et l'année jubilaire notamment permettent de maintenir la cohésion d'une société, faute de quoi elle implose à long terme sous le poids des égoïsmes et des convoitises sournoises, édictée par la loi de la jungle.

Tout n'est pas permis, n'importe où. A titre d'exemple, le Temple c'est une Maison de Prière et non de commerce, le commerce est permis ailleurs.

Or si un marchand se permet de faire du commerce dans le Temple Saint, viendra alors le jour où le zèle de la Maison du Père, brûlant, dévorant le Juste, fondra sur lui pour rétablir l'harmonie dans la Maison.

L'absence de conséquence immédiate de ses propos et ses actes ne doit pas inciter à les commettre.

Tous les 7 ans donc, on observe la **shemitha**, une année de relâche, qui est une année de sabbat, de repos, ou **année sabbatique**. Même la **terre doit être laissée en jachère** durant cette septième année. Les maîtres doivent **affranchir leurs serviteurs**, les créanciers doivent **acquitter leurs débiteurs**.

Au bout de sept années sabbatiques, c'est-à-dire **7 fois 7 ans**, donc 49 ans, on a la **Yovel**, c'est à dire le **jubilé**, jusqu'à la fin de la 50^{ème} année. C'est une année de jachère à nouveau, **avec en plus la restitution des concessions de terrains**, et **la libération des serviteurs**. Et le peuple doit se soumettre à la Loi divine, tout manque d'équité constaté est alors réprimé par le courroux de l'Eternel.

Autre exemple, il y a environ 50 ans, c'était la « décolonisation », et 50 ans auparavant, c'était la période des dernières « abolitions » ; tout cela est en rapport avec le jubilé. Or beaucoup ne relâchent pas vraiment, d'où les imperfections dans la célébration.

L'homme endetté est contraint à la servitude

Les serviteurs dont il est question ici, sont ceux qui avaient contracté une dette dont ils ne pouvaient s'acquitter, ou ceux qui s'étaient rendus coupables d'un délit pour lequel la réparation financière dépassait leurs moyens.

Le créancier prenait alors le débiteur à son service pendant un certain nombre d'années. Dans certains cas, le créancier exploitait ou carrément confisquait des biens appartenant à son débiteur. Mais tout est pour une durée limitée, il y a un temps pour la restitution.

La notion de dette éternelle entre les Hommes n'existe pas dans la parole de Dieu. En effet, tous les Hommes sont pécheurs, et nul n'a le droit d'exercer un joug amer de génération en génération sur son prochain.

Nul ne doit être meurtri, sous le poids de forces coercitives quelconques. L'Éternel lit les cœurs, il connaît les projets des Hommes, mais ses voies à Lui sont insondables.

Après l'oppression, il faut un temps de relâche. Le préjudice matériel ou moral est estimé, évalué et la compensation payée, (voir **Lévitique**).

Mais nul ne doit prendre en otage son prochain et sa postérité. Chaque Homme est à l'image de Dieu, il est potentiellement une multitude, un peuple, comme Abraham, David, etc. La vindicte d'Esau l'exclut définitivement de la bénédiction alors qu'il était bien **d'Abraham et d'Isaac**, sa postérité fut amalécite, furibonde.

Exercer un joug perpétuel, ou du moins avoir la prétention de le faire est une idolâtrie, car le « punisseur » se croit éternel, donc il croit pouvoir se substituer à Dieu, dans la mesure où il veut exercer sa « punition » de manière éternelle, de génération en génération, à perpétuité.

Qui peut châtier si ce n'est l'Eternel. Hélas... Au temps de la relâche l'idolâtre devra relâcher.

Par la bouche des enfants, Dieu fonde sa Gloire, et Il impose silence à l'ennemi et au vindicatif, (Psaume 8 :2). Le silence est imposé au méchant par les petits

enfants, qui symbolisent le **renouvellement des générations**, et qu'il est hors de question de laisser en otage, surtout après le jubilé !

Parmi les pharisiens, connus comme piégeurs notoires et **accusateurs des frères et sœurs**, il a été demandé *que celui qui n'a point péché jette la première pierre à la femme pêcheuse*, et pas un seul d'entre eux n'a pu jeter de pierre, *accusé par leur propre conscience*. Pourquoi prendre en otage la conscience de son prochain alors que dans la sienne même il y a du levain.

Que les accusés fatigués et chargés convoquent donc leur accusateurs au Tribunal Divin, Dieu qui dès le commencement sait toute chose tranchera, qui de Jacob ou d'Esäü...

A chaque génération, le problème était remis sur la table, et pourtant les jumeaux ont enterré ISAAC leur Père ensemble, il fallait trancher, non pas avec l'Epée de Salomon, mais la véritable Epée, celle de l'Esprit, celle qui sépare moelle et jointures.

Que le Jugement Divin tranche définitivement la question qui oppose le premier-né au jumeau cadet.

De la décence dans le traitement

La bible met l'**accent sur la décence avec laquelle doit être traitée le débiteur**, réel ou supposé. Sa vie, son avenir, son futur, son existence même ne doit pas être remise en question sous prétexte d'une dette.

C'est pourquoi **après un certain temps, il doit être absout**. Si le créancier, devenu de fait un dépouilleur, aveuglé par sa convoitise, a pris plaisir aux bons fruits du pays débiteur, et se plaint à voir les dignes fils du pays crever de faim tandis qu'il se goinfre sous leurs yeux, *c'est au dépouillé de crier à Dieu afin que s'exerce la justice, et il sera entendu*, aussi longtemps qu'il s'inscrit dans la justice. C'est la veuve qui allait se plaindre au juge, c'est le malade qui va à l'hôpital, c'est celui qui a soif qui va au puits...

Le pharaon ne laisse pas partir le peuple de son plein gré, il y est contraint !

L'année de jubilé est une année de libération pour les opprimés, au sein de leurs nations, des peuples, des régions, des villes, des quartiers, des familles, des foyers, des maisons.

Deutéronome 15 : 1-3,8-9 « **1 Tous les sept ans, tu feras relâche.** 2 Et voici comment s'observera le relâche. Quand on aura publié le relâche en l'honneur de l'Éternel, **tout créancier qui aura fait un prêt à son prochain se relâchera de son droit, il ne pressera pas son prochain et son frère pour le paiement de sa dette.** 3 Tu pourras presser l'étranger; mais tu te relâcheras de ton droit pour ce qui t'appartiendra chez ton frère. 8 Mais tu lui ouvriras ta main, et tu lui prêteras de quoi pourvoir à ses besoins. 9 **Garde-toi d'être assez méchant pour dire en ton coeur: La septième année, l'année du relâche, approche! Garde-toi d'avoir un oeil sans pitié pour ton frère indigent et de lui faire un refus. Il crierait à l'Éternel contre toi, et tu te chargerais d'un péché.** »

Les véritables opprimés doivent être relâchés. Non pas ceux qui font souffrir délibérément leur prochains parce que bénéficiant du statut de victimes, et maîtrisant l'art de la lamentation... A cela, la Loi Divine, Sainte et Parfaite dit NON. Non à ceux qui dépouillent les autres sous prétextes aussi fallacieux que manipulateurs. Non à ceux qui se livrent aux pillages et à l'escroquerie, l'Ordre Divin doit régner, la Justice Divine doit s'exercer.

Le jubilé, une chance inestimable

C'est une chance inestimable de fêter un jubilé, le prochain c'est dans 50 ans, très peu d'êtres humains ont la chance de fêter 2 jubilés dans leur vie, déjà il faut être centenaire et tomber sur la bonne période, et en avoir conscience, connaissance.

EN CE MOMENT DE JUBILEE, QUE LES OPPRIMÉS CRIENT A L'ETERNEL DE TOUTES LEURS FORCES, DANS LE JEÛNE, LA **RESILIENCE** (*le juste tombe 7 sept fois, l'Eternel le relève 7 fois*), LA **REPENTANCE** (car tous ont péché), LE **RENONCEMENT** (malgré tout, il n'est pas bon de s'endetter si on ne peut pas payer), ET LA **FOI TRIOMPHANTE**.

Lors du jubilé, il est question de restitution d'héritage et de droit de rachat. Depuis que le père d'un UNTEL est décédé, le frère TEL ou la sœur TELLE ont fait main basse sur ses biens, et les autres grincent des dents...

Mais attentions, l'Eternel connaît les vrais victimes, pas ceux qui feignent.

JUBILÉ > RELÂCHE > ÉQUITÉ > JUSTICE.

Le dépouilleur qui ne restitue pas sera dépouillé, le pillard sera pillé. A la croisée des chemins, lorsqu'on a soif de réponses, on doit se laisser guider par Dieu. Les angoisses ne guérissent pas, les inquiétudes ne prolongent pas la vie d'un iota.

Les peuples savent comment procéder, c'est pas une question de connaissance, mais d'acceptation, de disposition, de volonté.

Ceux qui pleurent sèchent leurs larmes

La libération du peuple est d'abord spirituelle, car Dieu délivre son peuple du joug inique et infâme. Le jubilé a lieu dans quelque jours. C'est une bonne nouvelle, **les oreilles de l'Éternel sont attentives aux cris et aux prières des opprimés.**

Les temps sont propices à la Miséricorde. Des chrétiens fêtent encore le jubilé de la Miséricorde.

C'est le moment de crier à l'Éternel en ce jubilé, tout en pratiquant soi-même la justice, en se dépouillant de toute iniquité.

Ceux qui sont opprimés par les situations de la vie, les postures, les dettes, les péchés, le chantage, les menaces, les accusateurs des frères, le doute, la duplicité, l'égoïsme, la manipulation, la sorcellerie, les confréries, l'abus, etc.

Tous ceux qui ont connu la confusion, l'opprobre de l'endettement, (ceux qui sont originaires des nations dites pauvres et endettés savent ce qu'est ce joug).

Ceux qui ont vu leur dignité et leur intégrité en tant qu'êtres humains être salis, ceux qui ont vu les ennemis se réjouir de leurs souffrances comme le firent les fils d'Edom-Esaü : **« je suis un ver, non plus un homme » (Psaume 22)**

Tous ceux qui ont vu leur créancier redoubler d'offenses et de méchanceté à l'approche de la septième année. Tous ceux qui se sont vu pousser des cris de détresse, qui ont vu naître en eux des questions existentielles fondamentales, qui étaient d'ailleurs sujets de raillerie de la part de leurs amis infidèles.

Toutes les victimes de la vendetta qui reçoivent des coups matin, midi, soir, soupirant après quelque repos.

Tous ceux dont les dettes ont été transmises de génération en génération, pour justifier leur servitude et leur oppression.

Tous ceux qui ont été affligés dans leurs malheurs, qui continuent de l'être, alors que la colère des méchants redouble. **Casse-t-on le roseau qui plie ?**

Tous ceux qui ont été trahi dans leur honneur, qui ont reçu **des flèches amalécites dans le dos**, alors qu'ils croupissaient sur le soleil de désert, et que les serpents brûlant faisaient des ravages parmi la population (Voir **l'Exode**).

Oui, le peuple sorti d'Egypte s'est endetté moralement auprès de Dieu, en commettant une infidélité spirituelle, en adorant le veau d'Or, et l'Eternel dans sa Colère a juré de ne pas leurs faire entre dans son repos. **Moïse a intercédé, Dieu a fait miséricorde.**

Psaume 95 « 10 Pendant quarante ans j'eus cette race en dégoût, Et je dis: C'est un peuple dont le coeur est égaré; Ils ne connaissent pas mes voies. 11 Aussi je jurai dans ma colère: Ils n'entreront pas dans mon repos! »

Mais qui a demandé aux Amalécites de leur refuser ne serait-ce que l'eau à boire ? Malheur à celui qui afflige le désespéré, qui opprime l'orphelin et la veuve. Que chacun reconsidère ses voix.

Les AMALECITES voyant que la colère de Dieu frappait son peuple, qu'il y avait une forte mortalité parmi eux, car tous ceux qui ont quitté l'Egypte, y compris Moïse, sont morts dans le désert, à l'exception de Josué et Caleb, voyant que les serpents brûlants les mordaient, ils se sont dit : « *nous allons profiter de l'occasion pour leur donner le coup de grâce* »

Ils se mirent alors à lancer des flèches dans le dos aux vieillards et à ceux qui étaient fatigués, au plus faible.

Mais l'Eternel ne prie point plaisir en ce peuple furibond, même si l'Eternel frappe ton prochain, garde toi de t'en réjouir, et d'ajouter à son affliction, car tu instaurerais une inimitié éternelle entre Dieu et Toi, comme le firent les Amalécites,. La Colère contre son peuple, se retournerait contre toi et sept fois plus ardente. Nul ne sait de quoi demain est fait. L'Eternel prend plaisir à la miséricorde.

Choisir et décider

Au jubilé, les choix doivent être clairs, pour les 7 prochaines années, **Un homme indécis, irrésolu, inconstant ne peut rien recevoir de Dieu** (Jacques 1:8), et la parole précise au Psaume 119: 113 « **Je hais les hommes indécis, Et j'aime ta loi** »

Le double jeu ne fête pas le repos du jubilé. La Parole dit bien de se garder d'être méchants, comment expliquer que la méchanceté et la vindicte légendaire soient au paroxysme au moment même où le peuple traverse une période de troubles et de douleurs. Moïse a cassé les tables en voyant la compromission se répandre.

On ne peut pas servir deux maîtres, on ne peut pas être à la fois membre du cortège de Moïse et soutenir avec les amalécites qui poignardent les enfants d'Israël dans le dos, par méchanceté.

Les gens ne sont pas ensembles pour s'autodétruire, mais pour bâtir, cela implique le respect de certains critères. Les joies et les peines des uns doivent être celles des autres, au jubilé la libération est commune.

Le repos

Le jubilé, c'est le repos et le partage pour tous, et aussi la restitution des biens ; la guérison des cœurs, la restauration des peuples.

Pendant 40 ans, la race fût en dégoût à l'Eternel. Il est vrai que tous ces malheurs ne sont pas arrivés au peuple en vain, mais à cause de ses iniquités, l'Eternel dans sa colère les a privé de repos, et les a livrés à la captivité, au pillage, au dépouillement, à la moquerie, à la trahison, aux humiliations, aux calomnies, aux rejets par tous, etc.

Jérémie 30 : « 15 Pourquoi te plaindre de ta blessure, De la douleur que cause ton mal? C'est à cause de la multitude de tes iniquités, Du grand nombre de tes péchés, Que je t'ai fait souffrir ces choses. 16 Cependant, tous ceux qui te dévorent seront dévorés, Et tous tes ennemis, tous, iront en captivité; Ceux qui te dépouillent seront dépouillés, Et j'abandonnerai au pillage tous ceux qui te pillent. 17 Mais je te guérirai, je panserai tes plaies, Dit l'Eternel. Car ils t'appellent la repoussée, Cette Sion dont nul ne prend souci.

Mais chaque chose à un temps, c'est pourquoi, prendre garde à la mesure avec laquelle on mesure son prochain. Au jubilé, après 7 fois 7 ans, il faut relâcher, car auprès de Dieu la dette est finie. On entre dans le repos.

Ceux qui sont rejetés de tous, rejetés par leurs frères, leurs amis, leurs familles... Ceux qui sont pillés, dépouillés, ce jubilé est pour vous.

Que la terre soit secouée, que les cieux tonnent, que s'exercent les jugements de Dieu dans cette nation, que l'Ordre Divin soit rétabli. La Maison de prière n'est pas une caverne de voleurs.



LEVITIQUE 25 : le sens du jubilé

25:1 L'Éternel parla à Moïse sur la montagne de Sinai, et dit:

25:2 Parle aux enfants d'Israël, et tu leur diras: Quand vous serez entrés dans le pays que je vous donne, la terre se reposera: ce sera un sabbat en l'honneur de l'Éternel.

25:3 Pendant six années tu ensemenceras ton champ, pendant six années tu tailleras ta vigne; et tu en recueilleras le produit.

25:4 Mais la septième année sera un sabbat, un temps de repos pour la terre, un sabbat en l'honneur de l'Éternel: tu n'ensemenceras point ton champ, et tu ne tailleras point ta vigne.

25:8 Tu compteras sept sabbats d'années, sept fois sept années, et les jours de ces sept sabbats d'années feront quarante-neuf ans.

25:9 Le dixième jour du septième mois, tu feras retentir les sons éclatants de la trompette; le jour des expiations, vous sonnerez de la trompette dans tout votre pays.

25:10 Et vous sanctifierez la cinquantième année, vous publierez la liberté dans le pays pour tous ses habitants: ce sera pour vous le jubilé; chacun de vous retournera dans sa propriété, et chacun de vous retournera dans sa famille.

25:11 La cinquantième année sera pour vous le jubilé: vous ne sèmerez point, vous ne moissonnerez point ce que les champs produiront d'eux-mêmes, et vous ne vendangerez point la vigne non taillée.

25:13 Dans cette année de jubilé, chacun de vous retournera dans sa propriété.

25:17 Aucun de vous ne trompera son prochain, et tu craindras ton Dieu; car je suis l'Éternel, votre Dieu.

25:18 Mettez mes lois en pratique, observez mes ordonnances et mettez-les en pratique; et vous habiterez en sécurité dans le pays.

25:19 Le pays donnera ses fruits, vous mangerez à satiété, et vous y habiterez en sécurité.

25:20 Si vous dites: Que mangerons-nous la septième année, puisque nous ne sèmerons point et ne ferons point nos récoltes?

25:21 je vous accorderai ma bénédiction la sixième année, et elle donnera des produits pour trois ans.

25:22 Vous sèmerez la huitième année, et vous mangerez de l'ancienne récolte; jusqu'à la neuvième année, jusqu'à la nouvelle récolte, vous mangerez de l'ancienne.

25:23 Les terres ne se vendront point à perpétuité; car le pays est à moi, car vous êtes chez moi comme étrangers et comme habitants.

25:24 Dans tout le pays dont vous aurez la possession, vous établirez le droit de rachat pour les terres.

25:25 Si ton frère devient pauvre et vend une portion de sa propriété, celui qui a le droit de rachat, son plus proche parent, viendra et rachètera ce qu'a vendu son frère.

25:26 Si un homme n'a personne qui ait le droit de rachat, et qu'il se procure lui-même de quoi faire son rachat,

25:27 il comptera les années depuis la vente, restituera le surplus à l'acquéreur, et retournera dans sa propriété.

25:28 S'il ne trouve pas de quoi lui faire cette restitution, ce qu'il a vendu restera entre les mains de l'acquéreur jusqu'à l'année du jubilé; au jubilé, il retournera dans sa propriété, et l'acquéreur en sortira.

25:36 Tu ne tireras de lui ni intérêt ni usure, tu craindras ton Dieu, et ton frère vivra avec toi.

Déjà sonnent les trompettes du
JUBILÉ!

MISEBA NA MAWEU

Sélélé... Sélélé... sélélé!

Moto te a'akwane Nyamb'Eweka, Loba la Ngum.

Ya Jokwa Duala, Septembre 2015.

Si vous avez des questions, envoyez un message à l'attention du **Mutatedi Epese**. Il fait retentir les trompettes du Jubilé en ces jours.